



alpenkonvention • convention alpine  
convenzione delle alpi • alpska konvencija

**Tagung der Alpenkonferenz**  
**Réunion de la Conférence alpine**  
**Sessione della Conferenza delle Alpi**  
**Zasedanje Alpske konference**

**XIII**

**TOP / POJ / ODG / TDR**

**B1 d**

**FR**

---

**OL: EN**

**ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA**

**5**

**PROPOSITION DE MANDAT POUR LA**  
**« PLATE-FORME WISO »**  
**PÉRIODE 2015-2016**

1. Institution du Groupe de travail/de la Plate-forme

Décision de la Conférence alpine d'instituer le Groupe de travail/la Plate-forme

La plate-forme « Grands carnivores, ongulés sauvages et société » (WISO) a été instituée par la X<sup>e</sup> Conférence alpine de 2009 (décision X/A6).

**Le mandat ci-après est proposé pour la période 2015-2016 :**

- Finaliser la définition d'objectifs pratiques et d'options de gestion pour la reconstitution et la conservation des populations de loups et de lynx dans les Alpes ; poursuivre le développement d'objectifs pratiques et de conseils globaux pour l'application des options de gestion liées à la reconstitution et à la conservation des populations d'ours dans la région alpine ; présenter toutes les options de gestion aux organes concernés de la Convention alpine en 2016.
- Développer des procédures entre les Parties contractantes concernées pour garantir un flux d'informations transparent, soutenir les processus décisionnels et coordonner les actions correspondantes pour les loups et les ours ; interprétation commune du comportement des ours problématiques ; actions de conservation plus efficaces et mieux coordonnées pour le lynx, avec la participation des grands acteurs.
- Poursuivre le développement de programmes coordonnés de monitoring génétique des loups et des ours à l'échelon alpin, et assurer une profonde compréhension des risques génétiques pour la conservation des lynx afin d'orienter les politiques de conservation au niveau alpin.
- Ces objectifs doivent être poursuivis en tenant compte des résultats du projet RowAlps et d'autres importants projets, notamment ceux financés par l'UE, mais aussi en explorant les synergies avec la Plate-forme de l'UE sur la coexistence entre l'homme et les grands carnivores et d'autres initiatives pertinentes.

2. Mission dans la Convention alpine

Référence au Protocole correspondant de la Convention alpine ou à la Convention-cadre

La PF se propose de trouver des solutions allant dans le sens d'une gestion harmonieuse des rapports entre grands carnivores, ongulés sauvages et société. Ses activités se fondent sur une approche intégrée allant au-delà de la dimension purement écologique. Elle s'efforce de placer sur un pied d'égalité les aspects économiques et sociaux.

La PF se propose de protéger et de restaurer la nature et les paysages de telle manière que le fonctionnement global des écosystèmes soit garanti durablement, conformément à l'article 1 du Protocole « Protection de la nature et entretien des paysages ». Elle soutient les efforts des Parties contractantes pour protéger la faune sauvage et la flore, leur diversité

et leurs habitats.

Les activités de la PF se fondent également sur le Protocole Agriculture de montagne et sur le Protocole Forêts de montagne.

Contribution à la réalisation du Programme de travail pluriannuel de la Convention Alpine (le cas échéant)

L'un des aspects saillants des activités de la PF est la biodiversité, qui constitue l'un des cinq domaines d'action prioritaires définis par le Programme de travail pluriannuel de la Convention alpine.

Contribution à la coopération alpine

Les grands carnivores et ongulés sauvages ne s'arrêtent pas aux frontières des États alpins. Leur conservation et/ou gestion et leur impact sur la société exigent une approche transnationale, ainsi que des politiques et des pratiques coordonnées au niveau alpin. La coopération dans les Alpes est à la fois un facteur clé et un objectif de la PF pour harmoniser les scénarios de gestion et trouver des solutions adéquates dans la gestion des rapports entre grands carnivores, ongulés sauvages et société.

### 3. Activités de la PF durant le mandat (doivent être actualisées tous les deux ans)

Description des principales activités

- L'un des principaux objectifs du mandat est de définir des options de gestion pour la reconstitution et la conservation des populations de grands carnivores, qui seront présentées aux organes concernés de la Convention alpine en 2016. Ces options sont variables en fonction des espèces concernées, à savoir les lynx, les loups et les ours.
- Il convient également de poursuivre l'élaboration de procédures assurant un flux d'informations transparent et le soutien des processus décisionnels, et coordination des actions correspondantes pour les loups et les ours ; interprétation commune du comportement des ours problématiques ; actions de conservation plus efficaces pour le lynx, en associant les principaux acteurs concernés.
- De plus, la coordination des programmes de monitoring génétique des loups et des ours à l'échelon alpin doit être poursuivie. En ce qui concerne le lynx, il faut comprendre de manière approfondie les risques génétiques liés à ces animaux afin d'orienter les politiques de conservation dans les Alpes.

La réalisation de ces objectifs passe par des réunions périodiques de la PF et repose sur la coopération avec le Projet RowAlps et avec d'autres projets, dont les apports sont utiles pour les activités de la PF. Tous les résultats/activités prévus passent par l'échange d'expériences et de données scientifiques, dans le but d'étudier et de diffuser les bonnes pratiques au niveau alpin.

## Activités de communication du Groupe de travail/de la Plate-forme

Les activités de réseau avec les autres acteurs se développent grâce aux réunions de la PF et à la communication. La plupart des acteurs oeuvrant dans ce domaine sont représentés au sein de la PF et/ou ils sont invités à partager des informations sur leurs activités ou projets pertinents.

La gestion des grands carnivores peut constituer un thème politique très sensible au niveau médiatique, surtout en cas d'attaques contre des êtres humains, de dégâts causés aux propriétés et aux troupeaux ou d'élimination d'animaux. Par conséquent, en matière de communication, il convient de mettre en exergue la démarche technique et l'expertise de la PF, ainsi que son activité de coopération transfrontalière (voir la liste des événements prévus dans la section ci-dessous consacrée à la méthodologie).

## Élaboration de documents

La troisième réunion/conférence élargie de la WISO se tiendra la seconde année du mandat. Ce type de manifestations permet une participation plus large et la contribution d'experts extérieurs, ce qui aboutit à un meilleur partage d'expériences et d'expertises sur les sujets traités par la PF. Outre le projet RowAlps susmentionné, la PF poursuivra sa collaboration avec d'autres projets, notamment ceux financés par l'UE, comme le précise la section ci-dessous consacrée à la coopération. On prévoit l'élaboration de documents tels que rapports thématiques, scénarios de gestion des grands carnivores, politiques, lignes directrices et bonnes pratiques.

## Coopération avec d'autres GdT-PF

Conformément aux recommandations du Comité permanent promouvant la coopération entre les PF/GdT, pour la PF WISO et la PF ECONET c'est déjà une réalité grâce à la participation à des réunions conjointes.

Dans le cadre du prochain mandat, d'autres activités sont envisagées pour développer cette coopération. Elles incluent un meilleur échange d'informations entre les deux PF, et un zoom sur la connectivité écologique. De plus, le thème des grands carnivores pourra être abordé dans le cadre de réunions ou d'ateliers spécifiques.

## Activités dans le cadre de la SUERA

Le cœur des activités de la PF, à savoir la conservation et la gestion des grands carnivores, s'inscrit dans la lignée de la SUERA, en particulier en ce qui concerne les ressources naturelles et la gestion des ressources, précisément dans le domaine de la biodiversité et de la connectivité.

La coopération envisagée avec la PF ECONET est aussi en phase avec la SUERA.

#### 4. Composition et modalité de travail

Présidence
Italie
Composition
<p>La PF est formée de représentants des agences/institutions suivantes, qui dépendent des structures étatiques des Parties contractantes :</p> <p>Ministères de l'environnement, de l'agriculture, des forêts, de la pêche et de la chasse au niveau national et/ou régional, associations de protection de l'environnement et centres de recherche, représentants des autorités régionales et locales, observateurs : ALPARC, CIPRA, FACE, ISCAR, WWF.</p> <p>Outre la coopération avec la PF ECONET mentionnée ci-dessus, d'autres activités et coopérations sont envisagées dans le cadre du projet RowAlps, dont la mise en œuvre est prévue pour le prochain mandat. Les résultats seront soumis à la PF WISO, puis aux organes de la Convention alpine. Dans le prochain mandat, il est envisagé de poursuivre les activités et coopérations entamées dans le cadre du mandat actuel, ainsi que d'autres activités relevant de nouveaux projets/initiatives, notamment ceux financés par l'UE, comme les projets LIFE.</p> <p>De plus, la PF entend explorer les synergies éventuelles avec la toute nouvelle Plate-forme de l'UE sur la coexistence entre l'homme et les grands carnivores et d'autres initiatives pertinentes.</p>
Modalité de travail
<p>Au cours du prochain mandat de deux ans, la Plate-forme prévoit de tenir trois ou quatre réunions, y compris une réunion/conférence élargie pendant la deuxième année du mandat, comme proposé par la PF (probablement premier et troisième trimestre de la première année, et second trimestre de la deuxième année). De plus, les membres de la Plate-forme participant au projet RowAlps et/ou au Groupe alpin sur l'ours ainsi qu'à d'autres groupes spécifiques tiendront des réunions supplémentaires en dehors ou en marge de la PF, et ils rendront compte à la PF des progrès et résultats obtenus par ces groupes.</p> <p>S'y ajoute un échange permanent d'informations et de communications entre les membres de la PF par e-mail, y compris avec le Secrétariat permanent de la Convention alpine.</p>